



VERSAILLES

Porchefontaine

Conseil de quartier

Conseil de quartier du 18 octobre 2011
COMPTE-RENDU

Etai^{ent} présents :

Présidente : Martine Schmit, Michel Lefevre, vice-président est excusé.

Adjointe au Maire délégué à la culture, à la concertation et aux Conseils de quartier : Emmanuelle de Crépy

Collège des associations

Nadia Vargas de Fontaine de Gaïa, Nicolas Etiévant pour le CLAP53, Marie-Madeleine Hooge du Réseau d'Echanges des Savoirs, Arielle Breyer-Damery pour la PEEP, Hélène Schutzenberger-Bojarski pour VEI, Stéphane Chambris de l'association des commerçants de Porchefontaine ACAPV, Bernadette Perrutel pour Sesakinoufo, Xavier Bloch de l'ALEP

Collège des habitants

Jean-Paul Neveux, Laure Dispan de Floran, Caroline Prouf, Jean-Philippe Leroy, Antoine Divan

Personnes désignées

Marie-Christine Claraz, Francis Naudin, Simone Prost, Tanguy de la Laurencie, Dominique Walgraeve

Absents excusés : Francis Flamand, Bernard Jacob, Isabelle Lallemand, Pierre Arnaud, Thomas de Wailly, Christian Rey-Renaux, David Crépy, Janine Meurin.

Invités présents : Josselin Rouvillois et Laurent Seingier, représentants de l'association Méli-Mélo. Stéphane Bouilloux-Lafont de l'association Le Bal Lamôme.

!- !- !- !

Le compte-rendu de la réunion du conseil de quartier du 8 septembre est adopté à l'unanimité.

I - La sécurité à Porchefontaine, en présence de Monsieur Thierry Voitellier, Maire-Adjoint délégué à la voirie, aux déplacements urbains et à la sécurité

Le Conseil accueille Monsieur Cherrey, Commissaire divisionnaire de la police nationale de Versailles, dont la compétence s'étend à quatre autres communes : La Celle Saint-Cloud, Le Chesnay, Vélizy, Viroflay.

Monsieur le Commissaire intervient pour présenter le dispositif « citoyen volontaire » qui consiste à créer des liens de surveillance entre voisins.

Il rappelle que Versailles est relativement calme malgré présence et proximité de gares ; la ville attire la délinquance extérieure mais n'en produit pas. Le quartier de Porchefontaine connaît assez peu d'incidents (159 plaintes de janvier à septembre 2011) et peu d'agression de personnes. Il note cependant l'augmentation cet été de vols par effraction et des vols de sièges automobiles. Le taux de résolution des affaires, d'environ 46%, est bon. Il souligne que très peu d'appels (au 17) sont liés à des commissions d'infractions, d'atteintes aux biens ; la police étant plus souvent appelée pour des incivilités et des nuisances (bruits, gênes de voisinage ...) que pour des faits liés à la petite délinquance.

Le dispositif « Citoyen volontaire » repose sur l'idée de trouver des relais d'information sur le quartier, c'est-à-dire des personnes intéressées par la sécurité, connaissant bien le mode de fonctionnement de la police (formation assurée) et capables de transmettre des renseignements sur des incidents le plus rapidement possible.

Une conseillère intervient pour indiquer que le quartier n'est pas si sûr. Habitant la rue Corneille, elle a été victime de trois cambriolages en peu de temps cet été et « en toute impunité » puisque les voleurs sont revenus au même endroit et ont également cambriolé des voisins, et là de manière très violente. Elle demande qu'un dispositif soit mis en place pour que ces cambrioleurs soient retrouvés.

M. Cherrey précise que 22 cambriolages ont été enregistrés depuis le début de l'année avec trois domiciles dégradés cet été. Il rappelle qu'il est indispensable de s'assurer que portails, volets, portes soient bien fermés.

Il rappelle également les dispositifs de surveillance mis en place, notamment la surveillance par la police municipale, sur simple demande, des domiciles pendant les périodes estivales d'absence des habitants.

Un conseiller intervient pour déclarer qu'il a porté plainte pour un vol opéré au gymnase Yves Le Coz le 1^{er} octobre dernier. Des placards ont été fracturés, du matériel dérobé, des murs taggés. Il regrette que le dépôt de plainte ait pris autant de temps.

Monsieur Cherrey rappelle la procédure : dès qu'une plainte pour cambriolage est déposée, les équipes de police, services techniques et scientifiques en particulier, engagent des enquêtes qui peuvent prendre plusieurs mois voire plusieurs années.

Une Conseillère regrette l'attente imposée lors de son dépôt de plainte suite à un cambriolage. Elle a été surprise par les exigences imposées par le responsable du dépôt de plainte alors que la situation ne lui permettait pas de disposer des justificatifs sur le coup.

Le chapiteau de Porchefontaine a lui aussi été pris pour cible. M. Cherrey pense que la proximité du bois et la présence de personnes sans domicile peuvent être à l'origine de ces délits. Il déclare que des patrouilles sont intervenues à plusieurs reprises dans le quartier. Martine Schmit précise qu'elle a demandé la remise en service du lampadaire proche du chapiteau.

Plusieurs Conseillers interviennent pour souligner des incivilités récentes et nouvelles dans le quartier (présence de SDF violents, jeunes qui lancent des projectiles sur des portes, notamment de domiciles de personnes isolées et/ou âgées).

Thierry Voitellier précise qu'un réseau d'information est mis en place pour aider les personnes âgées qui reçoivent des repas à domicile et M. Cherrey rappelle que les patrouilles d'été passent plusieurs fois par

jour et établissent un rapport de leurs interventions. Il remarque que peu, voire aucun, habitant ayant fait appel à ces patrouilles d'été, n'ont été victimes de cambriolages.

Un Conseiller confirme ces propos en précisant que son aide à domicile a été contrôlée plusieurs fois par les patrouilles dont il avait sollicité le passage pendant son absence cet été.

Une Conseillère relate l'agression au cutter dont a été victime son fils de 15 ans à la gare de Porchefontaine le 17 septembre dernier. Elle regrette qu'une assistance aux victimes n'ait pas été proposée. Elle précise que l'association SOS Victimes 78 a été remarquable dans son assistance et qu'il serait utile qu'une information sur cette association soit affichée au commissariat. Elle demande s'il existe un moyen de sécuriser la gare. Dans l'affaire, un des deux agresseurs a été interpellé grâce à l'intervention d'un jeune s'étant porté à l'aide de son fils, pour le second, un signalement précis a été établi.

M. Cherrey déclare que les gares sont des lieux plus particulièrement surveillés. La police SNCF travaille en collaboration avec les équipes de la police nationale. Il n'existe pas de caméra de surveillance à la gare de Porchefontaine mais les travaux en cours pourraient en prévoir.

Thierry Voitellier précise que la ville va mettre en place des caméras de vidéo-surveillance urbaine aux entrées du quartier et en particulier à la sortie de la gare, début 2012. Il ajoute que des contacts sont organisés régulièrement entre police municipale et police nationale et que des patrouilles circulent désormais chaque nuit.

Le Conseil de quartier remercie Monsieur Cherrey qui quitte le Conseil, puis s'adresse à Thierry Voitellier.

II – Questions à Thierry Voitellier.

Il est demandé la pose d'un radar au feu rouge devant l'école Yves le Coz. Il est rappelé que les dispositifs mis en place pour éviter le stationnement à l'angle de la rue Rémond et du chemin du Cordon sont totalement inefficaces parce que déplaçable et des voitures se garent dans l'angle.

Un autre Conseiller relate que les camions du centre de tri rue Lamartine ne respectent pas le code de la route. Il rappelle la demande de révision du passage piéton en haut de la rue Yves Le Coz devant le café et la confirmation de poses de poteaux sur les trottoirs. C'est en cours.

Les commerçants de la rue Yves le Coz souhaiteraient connaître la date de fin des travaux.

Martine Schmit indique que le banc souhaité est posé à l'angle de l'école maternelle Pierre Corneille rue Albert Sarraut. Il semble assez difficile d'en placer un autre dans cette rue compte tenu de la réaction des riverains mais la question continuera à être étudiée.

La borne 15 minutes devrait être prochainement installée rue Yves Le Coz à l'emplacement prévu. La même demande a été faite par des commerçants de la rue Albert Sarraut. Certains conseillers rappellent qu'il serait citoyen que les riverains qui ont un garage ne laissent pas constamment leur voiture dans la rue.

A l'interrogation de plusieurs Conseillers quant à la possibilité de monter dans le bus B en bas de la rue Yves le Coz, ce qui semble commode et de bon sens, Thierry Voitellier précise que la société Phébus s'oppose à la mise en place d'un arrêt en bas de cette rue et ne souhaite pas desservir le bas du quartier. Le Conseil de quartier et le Maire de Versailles renouvellent leur souhait que la ligne aille jusqu'à Viroflay. Des discussions sont engagées avec le STIF.

Autres sujets évoqués :

- les postiers qui rejoignent le quartier des Chantiers en roulant à contre-sens sur les trottoirs rue Lamartine.
- la mise en place à l'étude de zones 30.
- la mise en place d'un radar pédagogique mobile.
- l'engagement des travaux de la piste cyclable et de la ceinture verte entre le camping et le pont Colbert en 2012.
- La réinstallation des bornes escamotables square Lamôme. Martine Schmit précise que le matériel est reçu, la pose devrait donc intervenir sous peu.

III - Bilan de la fête du quartier

La pluie a un peu gâché la fête qui était très réussie. L'association LeBal LaMôme a enregistré plus de pré-réservations que prévu. (500 convives, 75 vélos). Il convient de saluer, l'animation exceptionnelle de la part de Robert Brideau du Beding Beding, le déménagement rapide, sous la pluie, de l'orchestre salle Delavaud et le démontage rapide en fin de soirée. Les conditions de sécurité ont été respectées. Est rappelée et soulignée la participation active et généreuse de plusieurs commerçants du quartier (Carrefour City a finalement offert toutes les boissons prises dans le magasin), d'associations, d'entreprises et de Banques, cités lors du précédent Conseil. L'Association remercie aussi tous ceux qui ont prêté main forte à la réussite de cette première du Bal LaMôme.

Les habitants étaient contents de la fête, très bon retour également des commerçants et réelle fédération autour de cette fête : toutes les générations étaient représentées.

Cependant, il est souligné que peu d'habitants du haut du quartier semblent avoir participé (2 tickets vendus au Café Crème).

Emmanuelle de Crépy tient à féliciter l'association LeBal LaMôme et le Conseil de quartier pour avoir mené « une action extraordinaire ».

Fort de tous ces encouragements, le bal sera organisé le 15 ou le 22 septembre prochain.

IV - Difficultés du commerce de proximité à Porchefontaine

Compte tenu de sa situation financière et des charges pesant sur son magasin, Stéphane Chambris annonce sa démission de l'Association des Commerçants du quartier de Porchefontaine et de ce fait du Conseil de quartier dont il était le représentant. Il précise que l'ensemble des commerçants du quartier a de gros soucis financiers, liés notamment aux exigences administratives. Il a désormais un statut de salarié mais le magasin reste pour l'instant ouvert.

Il est unanimement reconnu que les commerces et notamment les commerces traditionnels disparaissent, ce qui est le cas notamment de la charcuterie de la rue Coste.

Une conseillère souhaiterait qu'une mobilisation soit engagée pour sauver le commerce de quartier. Elle pense que la mairie pourrait racheter des locaux pour installer et pérenniser des commerces. Emmanuelle de Crépy rappelle la charge que ce projet représenterait pour la municipalité de Versailles et Martine Schmit rappelle les dispositifs mis en place par la Municipalité en ce sens et rappelle également que le commerce est du ressort du domaine privé.

Le Conseil souhaite toutefois qu'une action de communication soit menée auprès des habitants du quartier pour les sensibiliser sur le sujet : réunion publique, tracts ...

Xavier Bloch, Nadia Vargas, Laure Dispan de Floran, Dominique Walgraeve, Bernadette Perrutel et Stéphane Bouilloux-Laffont formeront une commission en vue de cette action.

V – Présentation de la compagnie Méli-Mélo

Emmanuelle de Crépy annonce la décision de maintenir le chapiteau de Porchefontaine l'association Méli-Mélo.

La compagnie Méli-Mélo est une association née en 1998 de l'action d'une dizaine de personnes passionnées de cirque. Elle est liée à la Fédération Française des Ecoles de Cirque.

Les intervenants de l'association exposent qu'ils animent une école de cirque installée sous le chapiteau depuis février 2006 dont ils reprennent aujourd'hui la gestion prise en charge jusqu'à présent par Versailles Chapiteaux.

La compagnie se présente comme un groupe d'artistes de quartier qui animent des ateliers hebdomadaires de cirque à des prix très intéressants pour les enfants (250 adhérents sur le quartier), les adolescents, les adultes et la maison d'Eole. Elle pratique tous les arts du cirque et travaille avec la DDJS pour des formations, et des comités d'entreprises.

Méli-Mélo souhaite lancer une dynamique de scènes ouvertes avec des professionnels en phase de création. Elle soutient des compagnies qui seront présentes pendant le mois Molière.

Le chapiteau compte 248 places assises avec une proximité très proche entre les artistes et les spectateurs. La ville souhaite soutenir la compagnie en participant à ses investissements : rénovation de la toile, pose d'une palissade anti intrusion en bas de la toile, installation de dispositifs de confort : toilettes, vestiaire.

VI : Points divers

Martine Schmit rappelle, en tant que de besoin, que chaque membre du Conseil de quartier peut demander l'inscription d'une question à l'ordre du jour du Conseil, ainsi que sa demande d'information de tout changement personnel, d'adresse internet par exemple.

Par ailleurs, elle souhaite également que chacun reste vigilant par rapport aux personnes âgées du quartier.

Enfin, Francis Naudin propose de donner des PC, usagés mais en bon état, de son entreprise à des associations ou des écoles. Par ailleurs, il demande qu'un ramassage des déchets verts soit effectué une fois par mois pendant les mois d'hiver au lieu de la suspension de tout ramassage.

Le dîner du Conseil de quartier aura lieu le mercredi 25 janvier à 20 h.

Fin du conseil : 23 h 45